

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 11 novembre 2024, a adopté le règlement numéro 24-863 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 21-810 concernant les séances du Conseil »;
- **Que** le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau et sur le site web de la Municipalité;
- Que ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 15 novembre 2024.

Avis numéro : 2024-56

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 15 novembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 15 novembre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe